



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E76698

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2024

ÉDITÉ LE 21/02/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/07/2003
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 15/01/2024
300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE

Siret : 449 529 551 00037

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9015913

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 03688015M

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 03688015M

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Raison sociale : SAS AZUR GAZ ENERGY

7 AVENUE ANDRE ROUSSIN
LE PONANT LITTORAL BTF 90
13016 MARSEILLE 16

Téléphone : 04 91 58 01 23

Fax : 04 91 63 69 48

Portable : 06 15 69 57 21

Site Internet : www.azurgaz.com

E-mail : corinne@ag-energy.fr

Responsabilité légale :

ARAMO CORINNE DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE / FORASSASSI LIONEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL / VARRUCCI FULVIO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/05/2022
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	13/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	13/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	13/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.